

# Lettre aux stagiaires de l'Académie

## Actualités brûlantes :

**Prime d'activité**, pensez à la demander !

=> Page 2

**Mutations Inter Académiques**, ne restez pas seul !

=> Page 3

## Edito : RESISTER AUX ATTAQUES ET AGIR COLLECTIVEMENT

Malgré des mobilisations d'ampleur contre la réforme du lycée Blanquer - avec une grève inédite du baccalauréat - et contre la réforme de la fonction publique amorcées l'an dernier, le gouvernement persiste et signe sur la voie du démantèlement de notre modèle éducatif et social en annonçant une prochaine réforme du système des retraites.

En début d'année, plusieurs médias ont utilisé une publication de l'OCDE pour tirer des conclusions mensongères sur la situation salariale des enseignants. Selon eux, les enseignants du second degré ne seraient pas si mal payés, leur rémunération avoisinant « en moyenne » quelques 3800 euros par mois ! Difficile d'y croire quand on sait qu'un professeur stagiaire certifié échelon 1 est rémunéré 1482,02 euros net et qu'aujourd'hui, les professeurs en début

de carrière sont éligibles à la prime d'activité, mesure qui relève des dispositifs de lutte contre la pauvreté. Travailler plus longtemps pour un traitement en baisse, qui ne permet pas de vivre correctement et sans espoir d'une retraite décente, voilà les seules perspectives offertes par le gouvernement aux nouveaux enseignants !

Dans le même temps, les suppressions de postes liées à la mise en place de la réforme du lycée, à la possibilité d'imposer une 2<sup>e</sup> HSE et à l'augmentation des effectifs par classe dégradent les conditions de travail et rendent plus difficile, pour les jeunes collègues notamment, d'obtenir à court ou moyen terme un poste conforme à leurs vœux.

Sur tous les tableaux, le manque d'investissement dans l'éducation fait des dégâts et explique que, depuis plus de 10 ans dans le second degré, les concours ne font pas le plein. Mais nous avons des moyens concrets de résister à ces attaques en agissant collectivement. Etre syndiqué est l'un de ses moyens.

## JE ME SYNDIQUE AU



Pour rejoindre et renforcer un collectif de travail solidaire

Pour connaître et défendre des droits individuels et collectifs

Pour être conseillé, épaulé, accompagné

Pour donner du sens à nos métiers et construire un projet pour l'éducation

## SOYONS FORTS ENSEMBLE !

# PRIME D'ACTIVITE : VOUS POUVEZ ETRE CONCERNE-E

Le champ d'application de la prime d'activité a été élargi depuis le 1er janvier 2019

## QUI PEUT Y PRETENDRE ?

Tous les stagiaires, contractuels et titulaires dont le revenu pour un célibataire sans enfant est au plus de 1,5 SMIC peuvent désormais la toucher. Cela s'applique aux stagiaires au premier échelon. Pour rappel, les collègues débutent désormais à l'équivalent 1,25 SMIC contre 2 fois le SMIC dans les années 80. , 1,5 SMIC, cela englobe également les certifiés et PLP des échelons 2 et 3.

Les revenus pris en compte sont ceux du trimestre précédent. La prime d'activité peut donc être demandée à compter du 1<sup>er</sup> décembre sur le site de la CAF qui propose un simulateur :

<https://www.caf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa/>

Le montant de cette prime d'activité (110 € par mois) pour un(e) collègue stagiaire certifié(e) recruté(e) en septembre dernier (indice 383) ne touchant aucune autre prestation est alors calculé et versé pour 3 mois et ne variera pas en fonction des changements de situation, familiale et professionnelle intervenant durant cette période.

Sont concernés également les célibataires avec enfant jusqu'à 1,8 SMIC, les couples sans enfant dès lors que le revenu du conjoint n'excède pas 1,3 SMIC et les couples avec enfant dès lors que le revenu du conjoint n'excède pas 1,7 SMIC.

**Tous les collègues certifiés, agrégés, CPE, Psy-EN en début de carrière doivent faire la simulation car sans demande préalable, la prime ne sera pas versée.**

## COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

La prime d'activité est attribuée par les Caisses d'Allocations Familiales. Toutes les démarches se font sur Internet. <https://www.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation/demanderlaprimeactivite/>

Il est important de faire rapidement la demande, car on doit compter un délai d'un mois avant le premier versement. Les revenus pris en compte sont ceux du trimestre précédent. Le collègue doit ainsi déclarer ses ressources tous les 3 mois sur le site de la CAF.

## UNE SOLUTION ? NON, UN PIS-ALLER !

Pour le SNES comme pour la FSU, le refus persistant du gouvernement d'ouvrir des négociations salariales dans la fonction publique est tout aussi navrant qu'inacceptable. Il est inadmissible de faire peser sur le pouvoir d'achat et les conditions de travail de plus de 5,5 millions d'agents, le renoncement du gouvernement à mener une réforme fiscale pour répondre aux besoins de la population.

Le SNES se bat avec toute la FSU pour une revalorisation du point d'indice et un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies ces dernières années. Nous revendiquons par ailleurs le doublement immédiat de l'ISOE pour tous (101 € par mois) et demandons pour tous les jeunes collègues une véritable prime d'aide à l'installation, versée dès l'entrée en stage, permettant entre autres d'acquérir du matériel professionnel à l'entrée dans nos métiers.

Une rémunération plus juste des fonctionnaires ne passe pas par l'instauration de primes au mérite, ni par l'attribution d'heures supplémentaires, créatrices d'inégalités entre les personnels. Elle ne saurait également être corrélée à un alourdissement de leur charge de travail. La solution passera par l'augmentation du traitement principal de tous les collègues et donc par celle du point d'indice.



**sn es**  
fsu

Le SNES, pour agir ensemble

**ENGAGÉ-ES**  
AU QUOTIDIEN  
F.S.U.

[salairecorrectexige.fr](http://salairecorrectexige.fr)

# MOUVEMENT INTERACADEMIQUE – LE SNES A VOS COTES !

A partir du 19 novembre s'ouvrira la phase inter académique du mouvement.

Vous devrez alors faire des vœux pour une ou plusieurs académies, fournir, selon votre situation, unes ou des pièces justificatives, pour faire en sorte que tous les éléments de votre barème soient pris en compte....

Les barèmes vous paraissent complexes ? Les stratégies d'ordonnancement des vœux obscures ? Les interlocuteurs sont difficiles à trouver ? Alors...

A chacune de ces étapes, le SNES-FSU sera à vos côtés pour vous informer et vous accompagner :

- Quelles académies demander et dans quel ordre selon votre discipline et votre situation familiale ?
- Comment vous assurer que votre barème est juste et que faire en cas d'erreurs ?
- Quels recours si vos vœux ne sont pas satisfaits ?

Vous serez ainsi destinataires d'une publication du SNES national et pourrez utiliser en ligne un calculateur permettant de vérifier votre barème.

## POUR TOUTES LES ETAPES DU MOUVEMENT,

vous ne devez pas rester **SEULS** face à la machine de l'administration et ses décisions opaques !

Vos élus se mobiliseront pour vous garantir le meilleur suivi possible.

Pour ce faire, il sera **essentiel**

- de remplir et nous transmettre la fiche contact ci-jointe
- de nous transmettre, à l'issue de la clôture de la période de saisie (9 décembre), copie de votre confirmation de demande de mutation et des pièces justificatives que vous y joindrez.
- de porter à notre connaissance, dès le 15 janvier, le barème retenu pour vos vœux ainsi que les éléments de barème. Nous serons avec tous ces éléments en mesure soit de vous confirmer la validité de votre barème, soit de vous informer d'une éventuelle erreur et de vous accompagner pour demander sa correction.
- de porter à notre connaissance, dès le 4 mars, votre résultat de mutation afin d'évoquer avec vous l'opportunité d'un recours.

Une réunion d'information (le **mercredi 20/11 de 12h30 à 13h30 à l'amphi de l'INSPé de la Meinau**) ainsi que des permanences (**à l'INSPé ou au local du SNES**) seront également organisées pour vous permettre d'échanger avec des commissaires paritaires. Les prises de rendez-vous sont possibles.



## SUIVRE LE SNES SUR LES RESEAUX SOCIAUX

*Le secteur national des stagiaires du SNES-FSU*



[https://twitter.com/stagiaires\\_SNES](https://twitter.com/stagiaires_SNES)



<https://www.facebook.com/stagiairesSNES/>



*Le site du SNES-FSU de l'académie de Strasbourg*

<https://strasbourg.snes.edu/>

### RETRAITES : COMBATTRE UN PROJET DANGEREUX



Le rapport Delevoye publié pendant l'été 2019 confirme la volonté d'instaurer un régime de retraites par points. **Ce système rompt avec les principes de solidarité, aggrave les inégalités (notamment entre les femmes et les hommes), et laisse le montant des pensions incertain puisque la valeur du point dépendra de la conjoncture économique.** Le gouvernement refuse de consacrer davantage de richesses au financement des retraites, alors même que les ressources existent comme le montrent les choix budgétaires qu'il fait (flat tax, ISF etc). De très nombreux salariés seront perdants, les enseignants étant particulièrement visés, avec une baisse du montant qui va de 274 à 952 euros par mois. **Le SNES-FSU appelle donc à la grève le 5 décembre, au sein de l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNL, UNEF, MNL, FIDL.**

**snes**  
fsu  
Le SNES, pour agir ensemble

**U**  
F.S.U.  
ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN



## Fiche contact

---

### Suivi mouvement interacadémique

NOM, Prénom : .....

Discipline : .....

Établissement : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

**Je souhaite recevoir les informations et être accompagné-e par le SNES/FSU**

Date et Signature :